

Survol du golfe de Saint-Tropez : l'Etat débouté, victoire des associations

Vendredi 29 octobre 2021 à 21:18 -

Par Sophie Glotin, France Bleu Provence, France Bleu - Saint-Tropez

Victoire historique pour des associations qui luttent depuis des années contre les nuisances liées au survol par les hélicoptères du golfe de Saint -Tropez. Le tribunal administratif leur donne raison.



Dans le Golfe de Saint-Tropez, le tribunal donne raison aux associations qui luttent contre les nuisances liées au survol des hélicoptères © Maxppp - DAMIEN LEPETITGALAND

Victoire historique pour deux associations et un riverain qui luttent contre **les nuisances liées au survol par les hélicoptères** du golfe de Saint-Tropez. Le tribunal administratif de Toulon valide leurs recours.

L'Etat est débouté et les 4 arrêtés du préfet réglementant les survols des hélicoptères sont annulés. Lors de l'audience mi-octobre, la rapporteuse publique avait même évoqué une *"carence de l'État"*. Le préfet aurait dû intervenir pour **faire respecter aux sociétés d'hélicoptères le nombre de mouvements autorisés**. Les associations attendent maintenant, d'ici deux mois, une réaction des ministères des Transports et de la Transition écologique.

700 mouvements contre 200 autorisés

Parallèlement, un collectif de 7 associations va saisir Jean Castex, le Premier ministre, dans les jours qui viennent, concernant la réglementation des aérodromes et des espaces privés d'où peuvent décoller les hélicoptères. En plus des **4 hélistations** situées dans le golfe de Saint-Tropez, plusieurs hélisurfaces ont vu le jour ces dernières années. Elles ne doivent pas dépasser plus de 200 mouvements par an. Pourtant **700 mouvements ont été comptabilisés** sur une seule hélisurface de Cogolin, entre le 1er juillet et le 15 août dernier, par la Direction générale de l'aviation civile.

À lire aussi [Survol du golfe de Saint-Tropez par les hélicoptères : une avancée pour les associations de riverains](#)



[Sophie Glotin](#) [France Bleu Provence](#)